



Communiqué 2024-32

19 juin 2024

Santé et sécurité

Bonjour à tous,

Quelques sujets d'intérêts en santé et sécurité du travail :

- Les 11-12 et 13 juin dernier, une formation intitulée **Alerte aux décibels** a été diffusée aux représentants en santé et sécurité. Au total, 15 participants ont pu bénéficier de cette formation qui était transmise et supportée par l'AFPC.

Cette formation a permis de mettre en lumière les effets nocifs potentiels d'une exposition à différents niveaux de décibels (dBA) durant notre quart de travail. L'exposition aux sons est omniprésente dans notre environnement. Qu'il s'agisse du bruit dans l'habitacle de l'auto-patrouille (environ 75 dBA), de la circulation lors d'opérations aux abords des routes et autoroutes (environ 90 dBA), du son des moteurs, des unités réfrigérantes, des avertisseurs sonores, des fuites et pressions d'air lors des manœuvres d'inspection (environ 90 à 110 dBA). Un cumulatif de toutes ces périodes peut entraîner des problèmes auditifs. Les conséquences d'une surdité partielle ou totale sont irréversibles et entraînent des répercussions sur tous les aspects de notre vie.

La surdité attribuable au bruit est aujourd'hui la maladie professionnelle qui touche le plus grand nombre de travailleurs et travailleuses. Il est important de pouvoir détecter les signes et symptômes d'une perte d'audition.

Un lien vers une calculatrice en ligne pour évaluer l'exposition aux décibels a été ajouté à la sous-section **Santé et Sécurité du travail** de la section **Documents** sur le site internet de la Fraternité. Cela permet de connaître le respect ou non des normes en santé et sécurité en ce qui concerne l'exposition aux bruits.

Évidemment il faut connaître le niveau de décibels pour chaque activité et indiquer le temps réel d'exposition.
Elle est également disponible directement sur le site de la CNESST.

[Calcullette de bruit - CNESST \(gouv.qc.ca\)](https://www.cnesst.ca/fr/Calculateur-de-bruit)

Suite à une demande paritaire, un rapport de sonométrie avait été effectué par l'APSSAP en 2016 à l'aire de contrôle de St-Bruno dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est. Ce rapport avait révélé une moyenne durant l'exercice de sonométrie, qui était d'une durée de 40 minutes, de 90.725 dBA dans le cadre d'inspections CVSA.

Par l'entremise des contacts de l'AFPC et de la FTQ, des démarches seront faites avec une université québécoise dans le cadre d'une étude pour tenter de mesurer notre exposition au bruit. Si cela se concrétise, nous demanderons à CRQ de s'impliquer dans le projet.
N'hésitez pas à vous référer à votre RSS.

- **En cette période de canicule, prévoyez des pauses régulières, restez hydraté, attention aux coups de chaleur.**

Consultez ce document de référence de la CNESST :

[Travailler à la chaleur... Attention! - 4e édition \(gouv.qc.ca\)](https://www.cnesst.ca/fr/Travailler-a-la-chaaleur-Attention-4e-edition)

- **Je veux également faire un rappel des consignes de sécurité incluses dans le communiqué 2024-26 du 19 mai dernier concernant la patrouille :**

Puisque les interventions à risques sont de plus en plus fréquentes et augmentent en intensité, lors de la patrouille et avec la réalité des assignations des équipes surtout si vous êtes 2 agents dans un secteur, assurez-vous de toujours maintenir une proximité avec un coéquipier, évitez de trop vous éloigner et de vous isoler. Advenant une demande d'assistance de ce dernier, vous devez prendre en considération la configuration du secteur de patrouille, la densité de la circulation, la lenteur et l'inefficacité du système CASA à vous indiquer les interventions et la localisation de vos collègues. Cela vise à réduire le délai de réponse à une demande d'assistance (10-21). Nous vous

recommandons de tenter de rester à l'intérieur du rayon des ondes du portatif.

André Gallant Vice-Président Santé et Sécurité du Travail



andre.gallant@fccrq.org

514-772-1610